



## garde d'enfant conflictuelle

Par **mathilda**, le **24/10/2010** à **21:29**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes séparé en instance de divorce, on est passé au tribunal pour la garde de notre enfant. Il a été convenu que je visite son appartement pour voir s'il disposait d'une chambre pour accueillir le petit un week end sur deux et pendant la moitié des vacances scolaires: ce que j'ai fais mais il n'y avait aucune chambre ce que j'ai dis au juge mais elle n'en a pas tenu compte. Pire encore, quelques jours apres ma visite j'ai eu un appel téléphonique de la brigade des mineurs pour me poser des questions sur mon ex mari. Il a été placé en garde à vue pour violence envers son autre enfant qu'il a eu apres notre séparation. Il a secoué son bébé agé de 2 mois celui-ci a été dans le coma et opéré plusieurs fois. Il a été placé dans une famille par l'aide sociale à l'enfance. J'ai tout expliqué au juge dans un courrier mais elle n'a pas tenue compte de tout ça et m'a juste dis de faire une demande de modification. J'ai refais une demande d'aide juridictionnelle et c'est assez long avant que je repasse devant le juge. En attendant il a la garde un week end sur 2. Je refuse de lui laisser notre enfant je suis très inquiète pour sa sécurité. Il va faire des mains courante au commissariat et m'a envoyé un recommandé pour me dire qu'il demanderait la garde plenière si je m'opposais à ce qu'il prenne notre fils. Y'a t-il un moyen pour moi de ne pas dans l'illégalité en refusant de lui laisser la garde de notre enfant en attendant ma convocation devant le juge?

Par **Domil**, le **24/10/2010** à **21:37**

Si vous êtes en instance de divorce, vous avez un avocat.

Le juge pour enfant doit s'occuper de l'affaire très grave concernant le bébé, avez-vous demandé à le voir ?

Par **mathilda**, le **24/10/2010** à **21:45**

mon avocate m'a dit que tant qu'il n'avait pas fait de mal à mon enfant meme si le sien est placé par les services sociaux ça lui enlèvera pas ses droits. Elle m'a dit de faire une demande d'aide juridictionnelle pour demander une modification ce que j'ai fais mais c'est très long la première fois j'ai attendu 4 mois. En attendant mon ex mari va faire des mains courantes et un refus de présentation d'enfant c'est la garde à vue. je peux pas lui confier la garde il est irresponsable et il agit pas normalement il fait comme -ci rien ne c'était passé avec

son bébé j'ai vraiment peur pour mon enfant. Je peux pas rester comme ça pendant plusieurs mois ça va se retourner contre moi si je refuse de le laisser et je peux pas confier mon enfant vu les circonstances. Le bébé qui a été placé par les services sociaux après son hospitalisation n'est pas mon enfant mais celui d'une autre union. Le juge a été informé mais il en a pris compte. Il m'a dit de faire appel de la décision, mais en attendant je fais quoi moi?

Par **Domil**, le **24/10/2010** à **22:38**

Justement, voir le juge pour enfant qui s'occupe de l'autre dossier pourrait, peut-être, jouer (le juge pour enfant est, lui aussi, compétent, pour décider des gardes d'enfant)

Allez voir les autorités policières qui vous ont avisé de la 1ère affaire pour demander où ça en est, quel juge est chargé de l'affaire

Ce que vous devez demander, ce n'est pas qu'il n'ait pas le droit de voir son enfant, mais qu'il doive le faire uniquement en présence de tiers habilité (assistante sociale, éducateur etc.) dans un lieu tiers (association, relais enfant etc.).

Par **mathilda**, le **24/10/2010** à **23:19**

oui c'est exactement ça je souhaite pas lui interdire de voir son fils juste que se soit pas sans surveillance. En ce qui concerne l'affaire de son bébé j'ai aucuns renseignements je sais pas où il a effectué sa garde à vue et je sais pas le nom du juge qui s'est occupé de ça. Mon avocate ma dit qu'elle allait se renseigner et elle a rien trouvé. peut être qu'il a menti à la police et qu'il n'a pas été inquiété pour la maltraitance? Je n'ai aucuns moyens de prouver ce que je dis, il m'a avoué ce qu'il avait secoué fortement son bébé parce qu'il était fatigué et que celui-ci pleurait trop mais c'était par téléphone et en présence de sa copine la mère du bébé et je doute qu'elle soutienne ma version des faits. Je suis bloquée je vois pas comment faire pour protéger mon enfant légalement. Je suis vraiment déçu par la justice.